



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### SEANCE DU 13 AVRIL 2017

#### **2017/036 – Achat d'un microtracteur**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un nouveau microtracteur, l'ancien étant irréparable. Le Maire présente le travail de la commission qui s'est chargée du dossier et de l'étude de trois devis. L'entreprise Borel de Saint-Usuge se présente comme étant la mieux disante pour un devis se montant à 15 583,76 € HT carte grise comprise (microtracteur neuf marque Iseki 27CV).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Borel de 15 583,76 € HT pour l'achat d'un nouveau microtracteur.

#### **2017/037 – Approbation du Budget Primitif Assainissement 2017**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif Assainissement 2017. Ce dernier s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : Dépenses : 81 173,09 €      Recettes : 81 173,09 €

Section d'investissement : Dépenses : 99 835,56 €      Recettes : 99 835,56 €

Conformément à l'instruction codificatrice M14, il convient de procéder à l'approbation du Budget Primitif Assainissement 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal

#### **Décide à l'unanimité**

D'approuver le Budget Primitif Assainissement 2017.

#### **2017/038 – Approbation du Budget Primitif Principal 2017**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2017. Ce dernier s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 855 166,04 €      Recettes : 855 166,04 €

Section d'investissement : Dépenses : 945 709,11 €      Recettes : 945 709,11 €

Conformément à l'instruction codificatrice M14, il convient de procéder à l'approbation du Budget Primitif Principal 2017.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal

**Décide à l'unanimité**

D'approuver le Budget Primitif Principal 2017.

**2017/039 – Coordination d'Appui de la Bresse Bourguignonne - subvention 2017**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Coordination d'Appui de la Bresse Bourguignonne, qui a pour objectif d'accompagner les personnes fragilisées pour leurs soins et leur autonomie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide à l'unanimité**

De verser pour l'année 2017, une subvention d'un montant de 20 € à la Coordination d'appui de la Bresse Bourguignonne.

**2017/040 – Devis Serge Rossignol réparation couverture préau**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avis de la commission bâtiments : le chantier de rénovation de la mairie prévoit la réfection du toit du bâtiment principal et du toit de l'annexe. Le toit du préau n'est pas en très bon état et dénotera dans l'environnement de la mairie. Sa rénovation devant être assez proche, Madame le Maire a sollicité deux entreprises pour l'établissement d'un devis de réfection de toiture. Le choix se porte sur l'entreprise Rossignol (devis le moins élevé pour les mêmes travaux).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter le devis n°20170010 de l'entreprise Serge ROSSIGNOL d'un montant de 11 257,69 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer ce devis.

**2017/041 – Bâtiment Mairie – contrat de fourniture de gaz**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz avec Engie pour le bâtiment de la mairie arrivera à son terme au 30 avril 2017. Le Maire présente les différents devis sollicités auprès des sociétés Engie, EDF et Gaz de Bordeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide à l'unanimité**

D'autoriser le Maire à signer un contrat pour la fourniture de gaz d'une durée de un an avec le prestataire Gaz de Bordeaux pour alimenter le bâtiment de la mairie (abonnement 530,36 € et 31,19 €/MWh).

**2017/042 – Marché de producteurs locaux**

Suite à la demande de certains producteurs locaux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un marché municipal de producteurs locaux. Ceux-ci devront se conformer au règlement des marchés municipaux et aux législations en vigueur, notamment en matière de sécurité et salubrité publiques. Lors de leur installation, les exposants devront respecter les consignes de sécurité données le jour du marché. Des véhicules devront bloquer l'accès. Les producteurs dont l'emplacement

nécessite la fourniture d'électricité devront s'acquitter du remboursement de leur consommation calculée au prorata de la puissance nécessaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas instaurer de droits de place dans un premier temps, afin de faciliter l'implantation de ce marché. Comme pour tous les autres commerces ambulants, un droit de place sera prélevé une fois la manifestation bien établie.

#### **2017/043 – Mariage hors mairie - autorisation temporaire sortie des registres**

L'article 75 du Code civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Madame le Maire expose aux conseillers que pendant la durée des travaux de la mairie, les mariages devront être célébrés dans le hall du nouveau groupe scolaire, étant le seul espace adapté pour cette cérémonie. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour obtenir l'autorisation de sortir les registres dans ce nouvel espace lors de célébrations de mariages, le temps que les travaux de réhabilitation de la mairie se terminent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'autoriser le Maire à sortir exceptionnellement les registres d'état-civil de la mairie pour la célébration de mariages dans le hall du groupe scolaire situé 155 route de Louhans à Montret, jusqu'à la fin des travaux de la rénovation de la mairie.

#### **2017/044 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche conditionnelle 1 - ROSSIGNOL - lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la première tranche conditionnelle, l'entreprise ROSSIGNOL pour le lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie, présente un avenant en plus-value pour la lasure en 3 couches sur la sous-face du bandeau non habillé en zinc.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise ROSSIGNOL d'un montant de 147,00 € HT qui porte le montant du lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie (tranche conditionnelle 1) à 13 817,45 € HT au lieu de 13 670,45 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 2 sur la tranche conditionnelle 1.

#### **2017/045 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche conditionnelle 2 - DESPINARD - lot 1 Maçonnerie-Démolition-VRD - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la seconde tranche conditionnelle, l'entreprise DESPINARD pour le lot 1 Maçonnerie-Démolition-VRD, présente un avenant en plus-value pour la mise en place de canalisation des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise DESPINARD d'un montant de 2 701,00 € HT qui porte le montant du lot 1 Maçonnerie-Démolition-VRD (tranche conditionnelle 2) à 18 194,40 € HT au lieu de 15 493,40 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 1 sur la seconde tranche conditionnelle.

**2017/046 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche ferme - ROSSIGNOL - lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise ROSSIGNOL pour le lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie, présente un avenant en plus-value pour la mise en place d'un poteau pour renfort sous palier intermédiaire escalier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise ROSSIGNOL d'un montant de 284,00 € HT qui porte le montant du lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie (tranche ferme) à 61 520,02 € HT au lieu de 61 236,02 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 2 sur la tranche ferme.

**2017/047 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche conditionnelle 3 - COLAS - lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire - avenant n°2 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la troisième tranche conditionnelle, l'entreprise COLAS pour le lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire, présente un second avenant en plus-value pour la mise en place de l'alimentation en eau potable de la chaufferie à l'annexe et la mise en place d'une ventilation de chute pour les sanitaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise COLAS d'un montant de 461,00 € HT qui porte le montant du lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire (tranche conditionnelle 3) à 3 585,00 € HT au lieu de 3 124,00 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 7 sur la troisième tranche conditionnelle.

**2017/048 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche ferme - COLAS - lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise COLAS pour le lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire, présente un avenant en plus-value pour le déplacement de l'alimentation en eau froide et la mise en place d'un sous-compteur d'eau pour la mairie avec reprise de l'alimentation eau froide générale à l'angle de la future porte d'entrée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise COLAS d'un montant de 594,00 € HT qui porte le montant du lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire (tranche ferme) à 9 412,00 € HT au lieu de 8 818,00 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 7 sur la tranche ferme.

**2017/049 – Projet rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe - tranche ferme - Menuiserie du Chalonnais - lot 4 Menuiserie Bois - avenant n°1 en plus-values**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise Menuiserie du Chalonnais pour le lot 4 Menuiserie Bois, présente un avenant en plus-value pour le remplacement des portes en bois existantes par des portes neuves en bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise Menuiserie du Chalonnais d'un montant de 2 984,08 € HT qui porte le montant du lot 4 Menuiserie Bois (tranche ferme) à 10 441,27 € HT au lieu de 7 457,19 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en plus-value du lot 4 sur la tranche ferme.

**2017/050 – Rapport CLECT - attributions de compensation corrigées au titre du transfert de fiscalité et de neutralisation**

Madame La Maire présente au Conseil Municipal de rapport de la CLECT relatif aux attributions de compensation corrigées au titre du transfert de fiscalité et de neutralisation.

Après lecture de ce rapport, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'approuver le rapport de la CLECT relatif aux attributions de compensation.

**2017/051 – Taux des taxes directes locales**

Madame La Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il se positionne sur le taux des taxes locales, compte-tenu des attributions de compensation de l'intercommunalité au titre du transfert de fiscalité et de neutralisation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

**Décide à l'unanimité**

De diminuer les taux de fiscalité directe de façon suivante :

- 11,56 % pour la taxe d'habitation (12,90 % en 2016) ;
- 7,82 % pour la taxe foncière sur le bâti (10,53 % en 2016) ;
- 24,04 % pour la taxe foncière sur le non bâti (30,55 % en 2016).

D'inscrire les recettes correspondantes aux résultats prévisionnels de ces taux de fiscalité dans le budget primitif principal.

**2017/052 – Inventaire – sortie et vente microtracteur HONDA**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau microtracteur par le service technique communal, suite à la panne irréparable du microtracteur HONDA actuel. Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le microtracteur de marque HONDA. Monsieur Pascal MEURET, gérant de l'entreprise TP Service de Montret, souhaite acquérir en l'état ce microtracteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

De céder ce microtracteur de marque HONDA à Monsieur Pascal MEURET pour le prix de 1 463,16 € TTC.

D'autoriser Madame le Maire à sortir le bien n°98.062.MAT de l'inventaire.